



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} MARS 2021

L'ensemble du conseil municipal était présent à l'exception de M. Loëgel, absent excusé.

Lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est approuvé.

SYNTHÈSE DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE : RÉPONSES AUX DIA REÇUES À LA MAIRIE

- 75 impasse des néréïdes, YP 492, 2344m², Bâti
- 12 lotissement de la Fontaine, YE 109, 666 m², Bâti
- Rue de kerarbellec, YV 352, 460m², Non bâti

Pas de préemption sur ces dossiers.

CLÔTURE DE LA ZAC DE KREIZH ARZHEL

Monsieur le Maire de la commune de Plouarzel expose que par convention de concession d'aménagement notifiée en date du 6 aout 2009, la commune de Plouarzel a confié à la Société d'Aménagement du Finistère (SAFI) l'aménagement de la ZAC de Kreizh Arzhel à Plouarzel, projet à vocation d'habitat et d'équipements publics. Afin de clôturer les opérations concernant cette ZAC, le conseil délibère et à l'unanimité, approuve l'acquisition auprès de la SAFI des parcelles cadastrées C 1321 – ZH 127 – ZH 138 – ZH 169 -ZH 170, au prix symbolique d'un €uro, accepte la subrogation qui lui est consentie par la SAFI pour la mise en œuvre et l'entretien des espaces publics et la commercialisation des lots restant à céder, l'entière réalisation et commercialisation de l'ensemble de ce secteur ouest, 2^{ème} tranche ; approuve les comptes présentés par la SAFI ; approuve la participation finale de la commune de Plouarzel à l'opération pour un montant de 180 097, 96€ et le versement à la SAFI du solde de cette participation pour un montant de 134 097,96€.

ADMISSION EN NON VALEURS

M. le trésorier de Saint Renan a transmis un état de demande d'admission en non-valeur. Il s'agit de recettes qui n'ont pu être recouvrées malgré les procédures employées. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du budget principal de les admettre en non-valeur. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, admet en non-valeur les titres de recettes dont les montants s'élèvent à 231,34€.

EMPRUNT : RENOUVELLEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Monsieur Le Maire expose quelles sont les circonstances qui justifient l'intérêt pour la Commune de Plouarzel de pouvoir bénéficier à tout moment d'un crédit de trésorerie (notamment retard dans la perception de recettes prévues au budget telles que subventions, FC TVA, etc ...). Le conseil municipal, délibère et à l'unanimité, décide de contracter auprès du Crédit agricole une convention d'ouverture de crédit de trésorerie d'un montant de 400 000€ sur une durée de un an aux conditions générales fixées dans la convention, et aux conditions particulières ci-après :Taux EURIBOR + marge 0,90% ; Commission d'engagement pour frais de mise en place : 0,10% soit 400€.

EMPRUNT DU CCAS : PRÊT RELAIS

M. le Maire rappelle que dans le cadre du marché de construction de la crèche, les recettes prévues (subventions, FCTVA) seront encaissées après paiement des factures des fournisseurs. Par conséquent, pour honorer ces dépenses, il est nécessaire de souscrire un prêt relais de 250 000 € sur une durée de trois années. Le code général des collectivités territoriales stipule que les délibérations des centres communaux d'action sociale relatives aux emprunts sont prises sur avis conforme du conseil municipal.

La commission administrative du CCAS s'est réunie afin de contracter auprès de la Caisse d'Épargne Bretagne-Pays de Loire un crédit relais à taux fixe, amortissement in fine, avec les caractéristiques financières suivantes : montant de 250 000 euros, durée totale de 3 ans ; taux : 0,29 %, périodicité trimestrielle , frais de dossier de 300 euros

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne un avis favorable à la réalisation de cet emprunt par le CCAS aux conditions énoncées ci-dessus et accorde la garantie de la commune à hauteur de 100%.

COMPTES DE GESTION 2020 : BUDGET PRINCIPAL et SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes du receveur municipal pour l'année 2020, considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par Monsieur le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire, le conseil municipal déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2020, par le receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET PRINCIPAL

Après avoir entendu, Mme Conq, adjointe aux finances, le conseil municipal adopte, à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Chapitres

DÉPENSES

Chapitres	Libellés	CA 2020
011	Charges à caractère général	855 602
012	Charges de personnel	1 123 664
014	Atténuations de produits	14 774
65	Autres charges de gestion courante	507 062
66	Charges financières	178 169
67	Charges exceptionnelles	17 190
022	Dépenses imprévues	
Total dépenses réelles de fonctionnement		2 696 461
68	Dotations aux amortissements	145 353
675/6 76	VNC / +value sur cession d'actif	121 265
Total dépenses d'ordre de fonctionnement		266 618
TOTAL		2 963 079

RECETTES

Chapitres	Libellés	CA 2020
013	Atténuations de charges	13 653
70	Produits des services communaux	351 195
73	Impôts et taxes	2 249 900
74	Dotations et participations	990 634
75	Autres produits de gestion	84 227
76	Produits financiers	13
77	Produits exceptionnels	8 284
Total recettes réelles de fonctionnement		3 697 906
775	Produits des cessions	76 580
42	Op. d'ordre transfert	144 503
TOTAL		3 918 989

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	955 911
Virement section d'investissement	950 000
SOLDE N en fonctionnement	55 911
Solde reporté N-1	111 056
Excédent de fonct reporté en fonct.	116 967

SECTION D'INVESTISSEMENT - Chapitres

DÉPENSES

Chapitres	Libellés	CA 2020
20	Immobilisations incorporelles	33 206
204	Subventions d'équipement versées	248 768
21	Immobilisations corporelles	270 411
23	Immobilisations en cours	753 993
Dépenses d'équipement		1 306 378
13	Subventions d'investissement	0
16	Emprunts et dettes assimilées	579 294
Dépenses financières		579 294
Total dépenses réelles d'investissement		1 885 672
040	Op. ordre transfert entre sections	144 503
041	Op. patrimoniales	85 600
TOTAL		2 115 775

RECETTES

Chapitres	Libellés	CA 2020
13	Subventions d'investissement	561 475
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000
Recettes d'équipement		811 475
10	Apports, dotations et réserves	427 986
1068	Excédents de fonctionnement	1 080 000
21/23	Immobilisations financières	1 080
27	Autres immobilisations financières	2 500
024	Produits de cessions	0
Recettes financières		1 511 566
021	Virt section fonctionnement	
040	Op. ordre transfert entre sections	266 618
041	Op. patrimoniales	85 601
TOTAL		2 675 260

RÉSULTAT DE L'EXERCICE	559 485
Solde reporté N-1	-1 070 949
solde à reporter	-511 464

COMPTE ADMINISTRATIF : BUDGET SPIC CRÈCHE L'ÎLE AUX ENFANTS

Après avoir entendu, Mme Conq, adjointe aux finances, le conseil municipal adopte, à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2020, arrêté comme suit :

DÉPENSES		
Chapitres	Libellés	CA 2020
11	Charges à caractère général	67 897 €
12	Charges de personnel et frais	579 835 €
65	Autres charges de gestion courante	2 €
66	Charges financières	0 €
67	Charges exceptionnelles	2 597 €
22	Dépenses imprévues	0 €
TOTAL		650 331 €

RECETTES		
Chapitre	Libellés	CA 2020
13	Atténuation de charges	17 967 €
70	Ventes produits, prestations	107 962 €
74	Subventions d'exploitation	483 808 €
75	Autres produits de gestion	1 €
77	Produits exceptionnels	184 860 €
79	Transferts de charges	0 €
TOTAL		794 599 €
SOLDE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE		144 268 €
Solde N-1		793 €
Excédent d'exploitation reporté		145 062 €

AFFECTATION DE RÉSULTAT : BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'affecter le résultat de fonctionnement global de la façon suivante : Résultat à affecter en investissement : 950 000,00€ / 002 FONCTIONNEMENT - RÉSULTAT CUMULÉ BP 2021 : 116 967 ,00€.

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2021

Un rapport pour le débat d'orientation budgétaire 2021 a été transmis aux élus. Ce document a pour objet d'assurer une bonne information des conseillers municipaux et des habitants sur les choix budgétaires. Ce document permet, d'une part, de mesurer les conséquences des choix de gestion réalisés, mais également d'évaluer les capacités d'investissement.

La construction des budgets communaux s'inscrit dans les principales orientations financières suivantes : stabilité des taux d'imposition ; optimisation des recettes de DGF et des subventions ; maîtrise des dépenses de fonctionnement.

L'évolution des ressources prend en compte la suppression de la taxe d'habitation et le mécanisme de compensation dès 2021 pour les communes. Le foncier bâti du département est versé aux communes et un mécanisme correcteur par coefficient est appliqué pour ajuster les écarts entre produits TH et FB.

Le mode de calcul des dotations risque d'être défavorable pour Plouarzel et le Pays d'Iroise en fin de mandat (diminution voire disparition du Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) en raison de l'augmentation du revenu des ménages sur le territoire).

La maîtrise du budget de fonctionnement, et le dynamisme de la commune permettent d'optimiser des ressources (TA, subventions...) et ainsi de maîtriser l'endettement. La capacité de désendettement est satisfaisante : 4,2 ans en 2020 (4,4 en 2019). Ces éléments ainsi que l'évolution des annuités d'emprunt permettent d'envisager de nouveaux investissements qui seront échelonnés tout au long du mandat.

Proposition d'opérations d'équipements pour les années 2021 -2026 :

Programmes récurrents (montant par an) :

Voirie : 200 000€ ; grosses réparations de bâtiment : 160 000€ ; réseaux dont enfouissement et éclairage public : 200 000€ ; mobilier : 50 000€ ;

Poursuite des programmes en cours :

Construction 3^{ème} pôle santé : 400 000€ ; bâtiment multi activités : 80 000€ ; acquisition du pôle santé : 201 000€ ;

Projets en phase d'étude et/ou à engager : rénovation camping : 400 000 € ; piste cyclable : 200 000€ ; réhabilitation saints anges : 1 800 000€, extension salle de sport : 1 100 000€ ; restructuration bourg y compris acquisitions foncières : 1 200 000€.

L'ensemble du document sera consultable à la mairie et sur le site internet de la commune.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- détermine les critères d'attribution des subventions aux associations de la commune de la façon suivante :

- le montant de la subvention sera déterminé en fonction du nombre d'adhérents : - de 18 ans : 12,20€ Adultes : 5,80€ / Kms*0,03€ (déplacements championnats) / Aide à l'emploi d'un animateur sportif : 18,80€*nb -18 ans / Aide à l'entretien des locaux (ESA) : 2 000€
- Le montant minimum de la subvention est fixé à 50 €
- La liste des associations concernées pour l'année 2021 est la suivante :
Tre- Arzh, UNC, Club du Menhir, Les Bidourics, l'Oiseau Lyre, Plouarzel Zen Yoga, Les Mains Agiles, Mus'Iroise, Roz Avel, APE publique de Trézien, APPK plaisanciers, Scrabble.
Badminton du bout du monde, Dragon Iroise Muay thai, Plouarzel basket club, Équilibres, E.S. Corsen, Étoile saint Arzel, Skol gouren, Tennis club du phare ouest, Plouarzel vélo loisirs, Iroise surf club, Corsen handball, Swing pen ar bed, Dojo, Cavaliers blue nash
- détermine la liste des associations extérieures à la commune bénéficiant d'une subvention :
Vie Libre Saint Renan : 100€ ; ADMR : 600€ ; Secours Catholique Pays d'Iroise : 100€ ; Croix Rouge Française Saint-Renan : 100€ ; Électro Foot Brest : 50€ ; SNSM Aber Ildut : 50€ ; SNSM Le Conquet : 50€ ; SNSM Molène : 50€ ; Épicerie Rosalie St Vincent de Paul : 250€ ;
Bibliothèque Sonore de Quimper et du Finistère : 50€ ; Beg an Douar : 100€ ; Églises et chapelles en Iroise : 250€ ; Bagad an Eor Du : 100€ ; Agriculteurs de Bretagne adhésion en 2020 ,10 €/habitant ; Tir à l'Arc Lanildut : 50€ ; Course cycliste Pen ar Bed : 100€ ; Challenge filles ESA /FC Lampaul (si organisé en 2021) : 100€ ; SRIV (St Renan Iroise Vélo) : 250€ ; Si on bougeait en Iroise : 100€

MODIFICATION DES TARIFS DES COLUMBARIUM ET CAVURNES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

Columbarium : 15 ans : 450,00€ /30 ans : 800,00€ / Renouvellement : 450,00€

Taxe d'ouverture : supprimée

Cavernes : 15 ans : 250,00€ / enouvellement 15 ans : 150,00€ / 30 ans : 400,00€ / Renouvellement 30 ans : 200,00€

AVENANT AU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX

La mise en service du nouveau bâtiment de la crèche nécessite d'inclure ce bâtiment dans le contrat de nettoyage des locaux communaux détenu par Aber propreté. L'avenant propose les prestations suivantes : Nettoyage quotidien de la crèche : 15 185€ HT / Vitrierie : 247, 56 €HT. Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide cet avenant, donne pouvoir à M. le maire pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE PROPRIÉTÉS COMMUNALES POUR L'INSTALLATION DE RUCHES

L'entreprise les abeilles du Corsen souhaite positionner des ruches d'abeilles noires sur la parcelle communale XA n° 24 située au lieu-dit Milin an Aod. le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 21 voix pour et 2 abstentions, accepte l'installation de ruches sur la parcelle XA 24 ; donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention d'occupation temporaire.

FORMALISATION DE LA PARTICIPATION BAF/BAFD DANS LE CADRE DU CEJ

Les communes de Plouarzel, Lampaul Plouarzel, Ploumoguier participent au financement de BAF/BAFD dans le cadre du contrat enfance-jeunesse signé avec la Caisse d'allocations familiales. 12 formations BAF/BAFD sont financées par an sur le territoire intercommunal (session de formation générale et session d'approfondissement). Chaque formation coûte environ 1400 €. Cofinancement de la formation : 40 % par les familles et 60 % par les communes. Les dossiers sont étudiés par une commission composée d'élus représentant les 3 communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide la participation de 60% de la formation BAF/BAFD pour les dossiers communaux retenus par la commission, donne pouvoir à M. le Maitre pour signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

AFFAIRES DIVERSES

- consultation publique pour l'acquisition de délaissés de voirie du 6 avril au 10 mai
- la problématique de l'installation des poteaux fibre optique dans la campagne est soulevé, M. Le Bec soulignant le manque de cohérence des implantations.